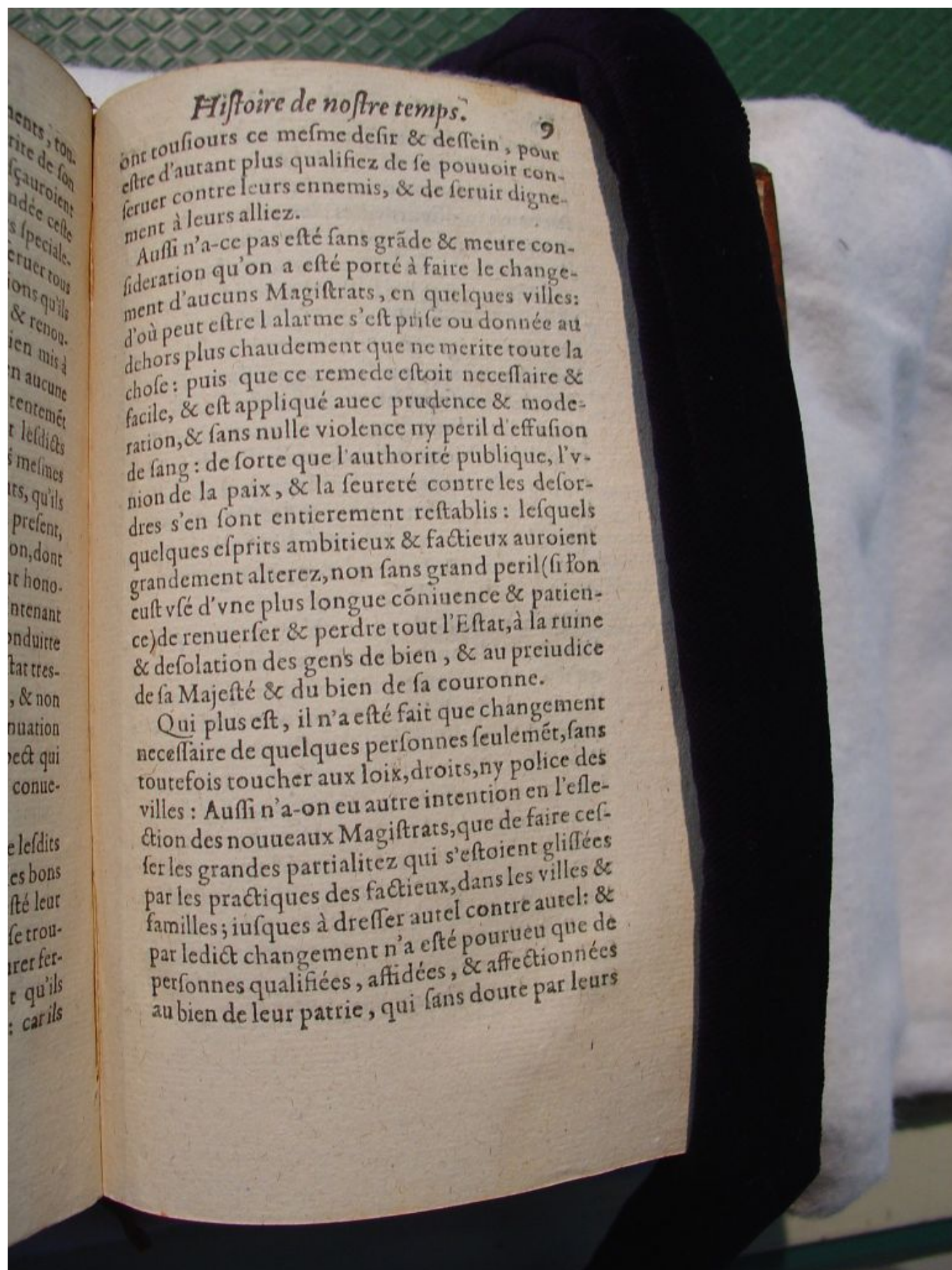


1619\_009.jpg



### *Histoire de nostre temps.*

9

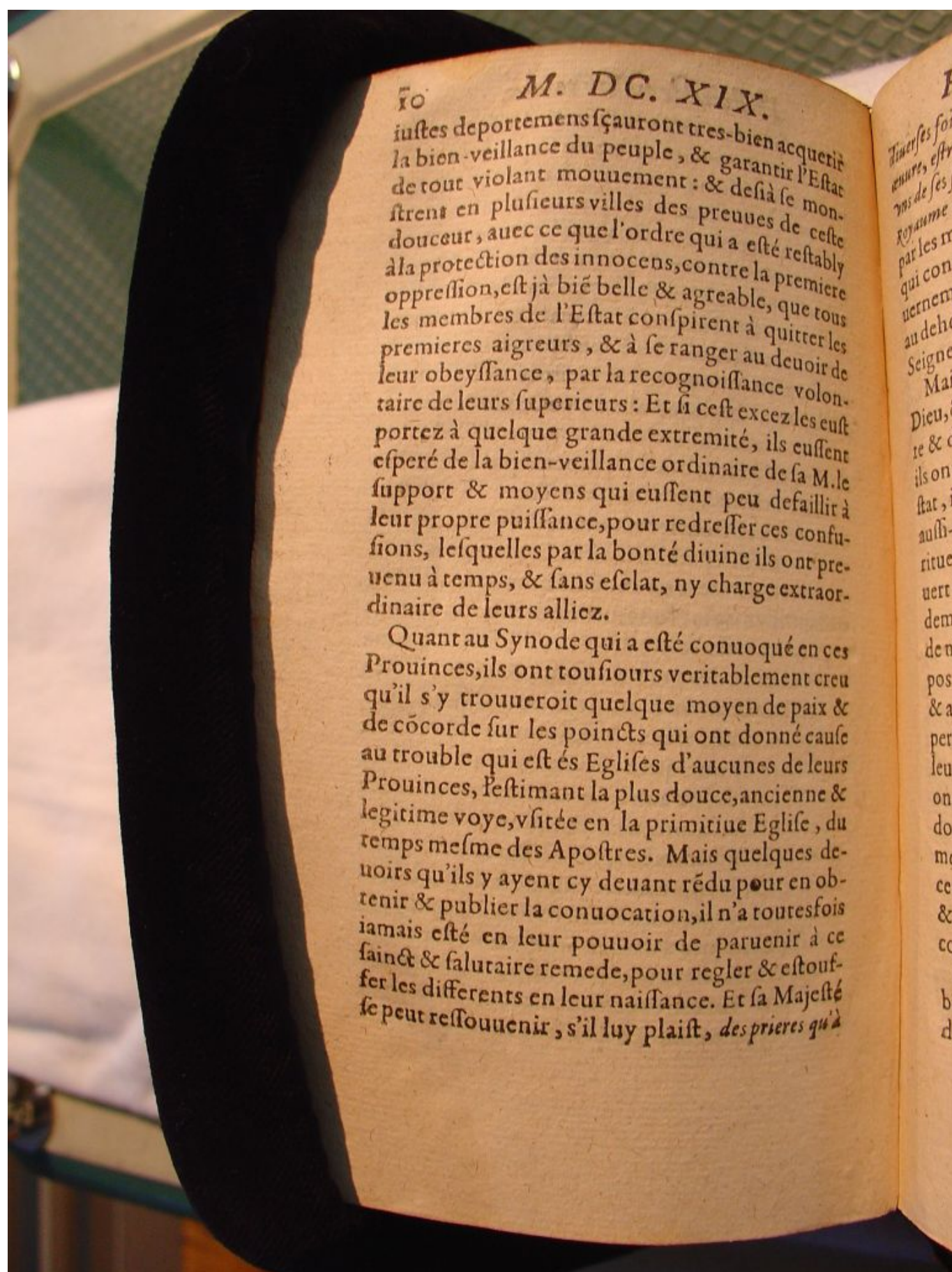
ont tousiours ce mesme desir & dessein, pour estre d'autant plus qualifiez de se pouuoir conseruer contre leurs ennemis, & de seruir dignement à leurs alliez.

Aussi n'a-ce pas esté sans grāde & meure consideration qu'on a esté porté à faire le changement d'aucuns Magistrats, en quelques villes: d'où peut estre l'alarme s'est prise ou donnée au dehors plus chaudement que ne merite toute la chose: puis que ce remede estoit necessaire & facile, & est appliqué avec prudence & moderation, & sans nulle violence ny peril d'effusion de sang: de sorte que l'autorité publique, l'union de la paix, & la seurreté contre les desordres s'en sont entierement reestablis: lesquels quelques esprits ambitieux & factieux auroient grandement alterez, non sans grand peril (si l'on eust vsé d'une plus longue cōnuence & patience) de renuerfer & perdre tout l'Estat, à la ruine & desolation des gens de bien, & au preiudice de sa Majesté & du bien de sa couronne.

Qui plus est, il n'a esté fait que changement necessaire de quelques personnes seulemēt, sans toutefois toucher aux loix, droits, ny police des villes: Aussi n'a-on eu autre intention en l'election des nouueaux Magistrats, que de faire cesser les grandes partialitez qui s'estoient glissées par les pratiques des factieux, dans les villes & familles; iusques à dresser autel contre autel: & par ledict changement n'a esté pourueu que de personnes qualifiées, affidées, & affectionnées au bien de leur patrie, qui sans doute par leurs



1619\_010.jpg

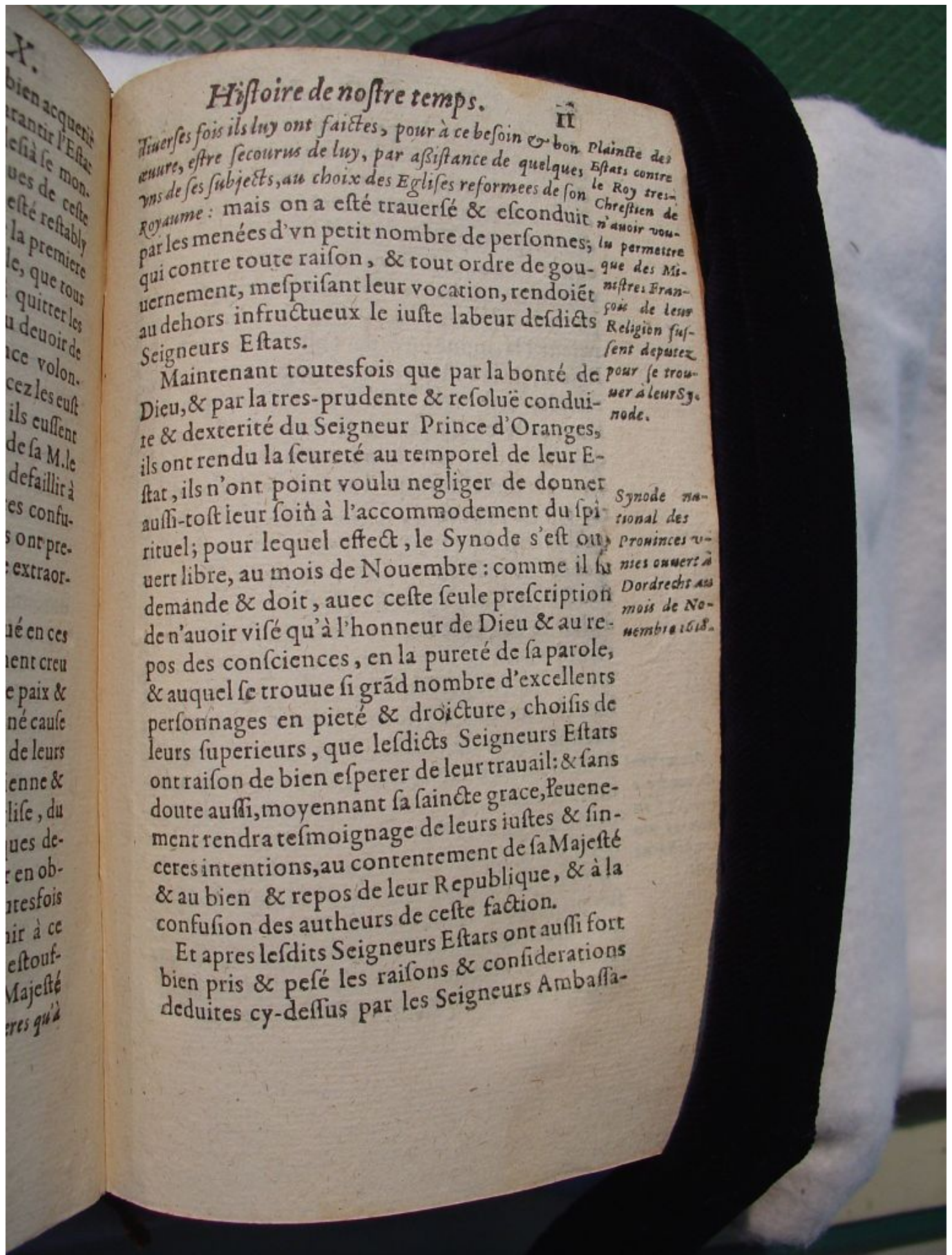


10 M. DC. XIX.  
iustes deportemens ſçaurent tres-bien acquerir  
la bien-veillance du peuple, & garantir l'Eſtat  
de tout violent mouvement: & deſia ſe mon-  
ſtrant en pluſieurs villes des preuues de mon-  
douceur, avec ce quel'ordre qui a eſté reſtably  
à la protection des innocens, contre la premiere  
oppreſſion, eſt jà bié belle & agreable, que tous  
les membres de l'Eſtat conſpirent à quitter les  
premieres aigreurs, & à ſe ranger au deuoir de  
leur obeyſſance, par la recognoiſſance volon-  
taire de leurs ſuperieurs: Et ſi ceſt excez les euſt  
portez à quelque grande extremité, ils euſſent  
eſperé de la bien-veillance ordinaire de ſa M.<sup>te</sup>  
ſupport & moyens qui euſſent peu defaillir à  
leur propre uiſſance, pour redreſſer ces confu-  
ſions, leſquelles par la bonté diuine ils ont pre-  
uenue à temps, & ſans eſclat, ny charge extraor-  
dinaire de leurs alieez.

Quant au Synode qui a eſté conuoqué en ces  
Prouinces, ils ont touſiours veritablement creu  
qu'il ſ'y trouueroit quelque moyen de paix &  
de cōcorde ſur les poincts qui ont donné cauſe  
au trouble qui eſt és Eglieſes d'aucunes de leurs  
Prouinces, eſtimant la plus douce, ancienne &  
legitime voye, viſitée en la primitiue Eglieſe, du  
temps meſme des Apoſtres. Mais quelques de-  
uoirs qu'ils y ayent cy deuant rédu pour en ob-  
tenir & publier la conuocation, il n'a toutesfois  
iamais eſté en leur pouuoir de paruenir à ce  
ſainct & ſalutaire remede, pour regler & eſtouf-  
fer les differents en leur naiſſance. Et ſa Majeſté  
ſe peut reſſouuenir, ſ'il luy plaist, des prieres qu'à

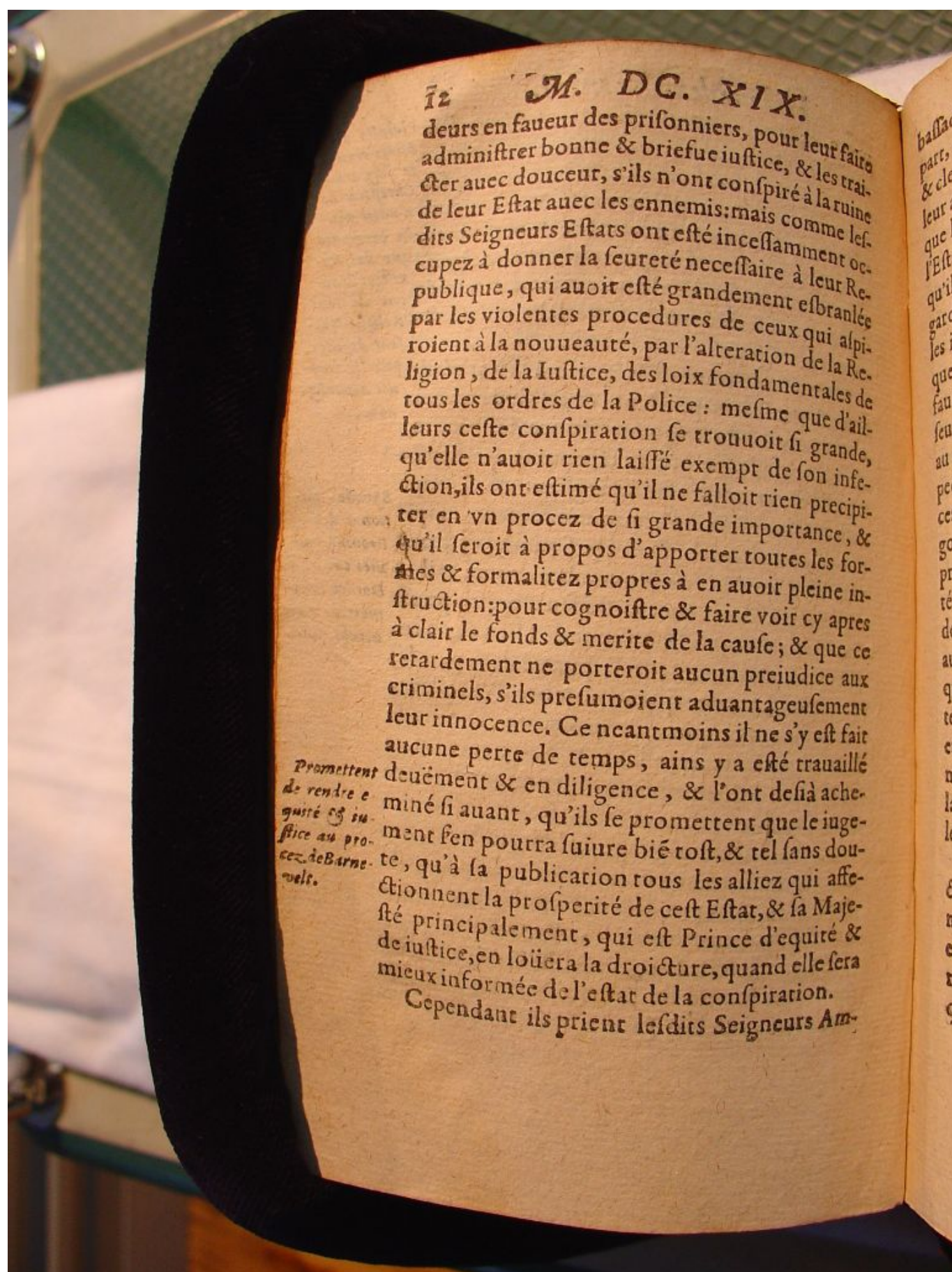


1619\_011.jpg





1619\_012.jpg

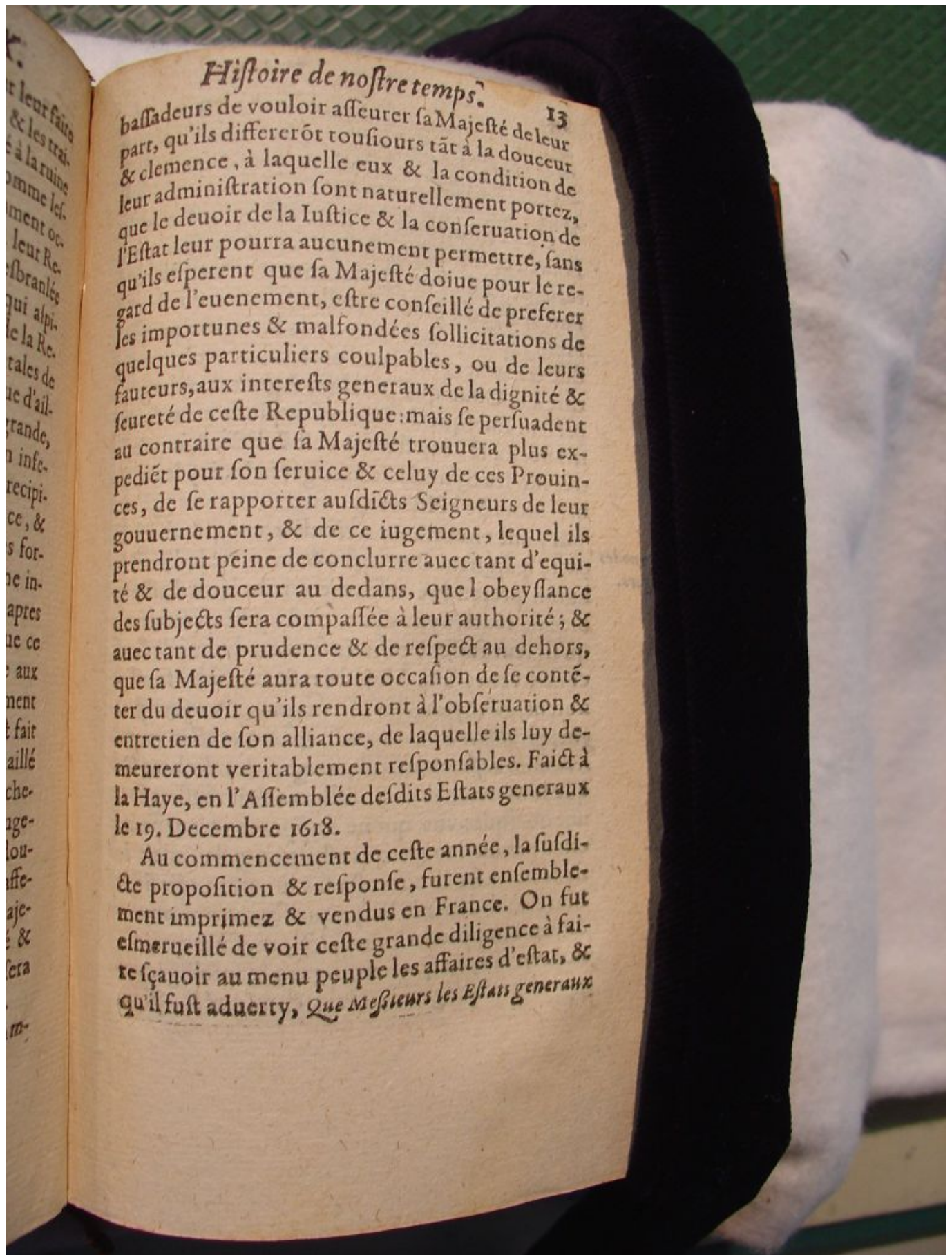


*Promettent  
de rendre e  
quité & ju  
stice au pro  
cez de Barne  
velt.*

12 M. DC. XIX.  
deurs en faueur des prisonniers, pour leur faire  
administrer bonne & briefue iustice, & les trai-  
cter avec douceur, s'ils n'ont conspiré à la ruine  
de leur Estat avec les ennemis: mais comme les-  
dits Seigneurs Estats ont esté incessamment oc-  
cupez à donner la seureté necessaire à leur Re-  
publique, qui auoit esté grandement esbranlée  
par les violentes procedures de ceux qui aspi-  
roient à la nouueauté, par l'alteration de la Re-  
ligion, de la Iustice, des loix fondamentales de  
tous les ordres de la Police: mesme que d'ail-  
leurs ceste conspiration se trouuoit si grande,  
qu'elle n'auoit rien laissé exempt de son infe-  
ction, ils ont estimé qu'il ne falloit rien precipi-  
ter en vn procez de si grande importance, &  
qu'il seroit à propos d'apporter toutes les for-  
mes & formalitez propres à en auoir pleine in-  
struction: pour cognoistre & faire voir cy apres  
à clair le fonds & merite de la cause; & que ce  
retardement ne porteroit aucun preiudice aux  
criminels, s'ils presumoient aduantageusement  
leur innocence. Ce neantmoins il ne s'y est fait  
aucune perte de temps, ains y a esté trauaillé  
deuëment & en diligence, & l'ont desjà ache-  
miné si auant, qu'ils se promettent que le inge-  
ment sen pourra suiure bié tost, & tel sans dou-  
te, qu'à la publication tous les alliez qui affe-  
ctionnent la prosperité de cest Estat, & la Maje-  
sté principalement, qui est Prince d'equité &  
de iustice, en loüera la droicteure, quand elle sera  
mieux informée de l'estat de la conspiration.  
Cependant ils prient lesdits Seigneurs Am-

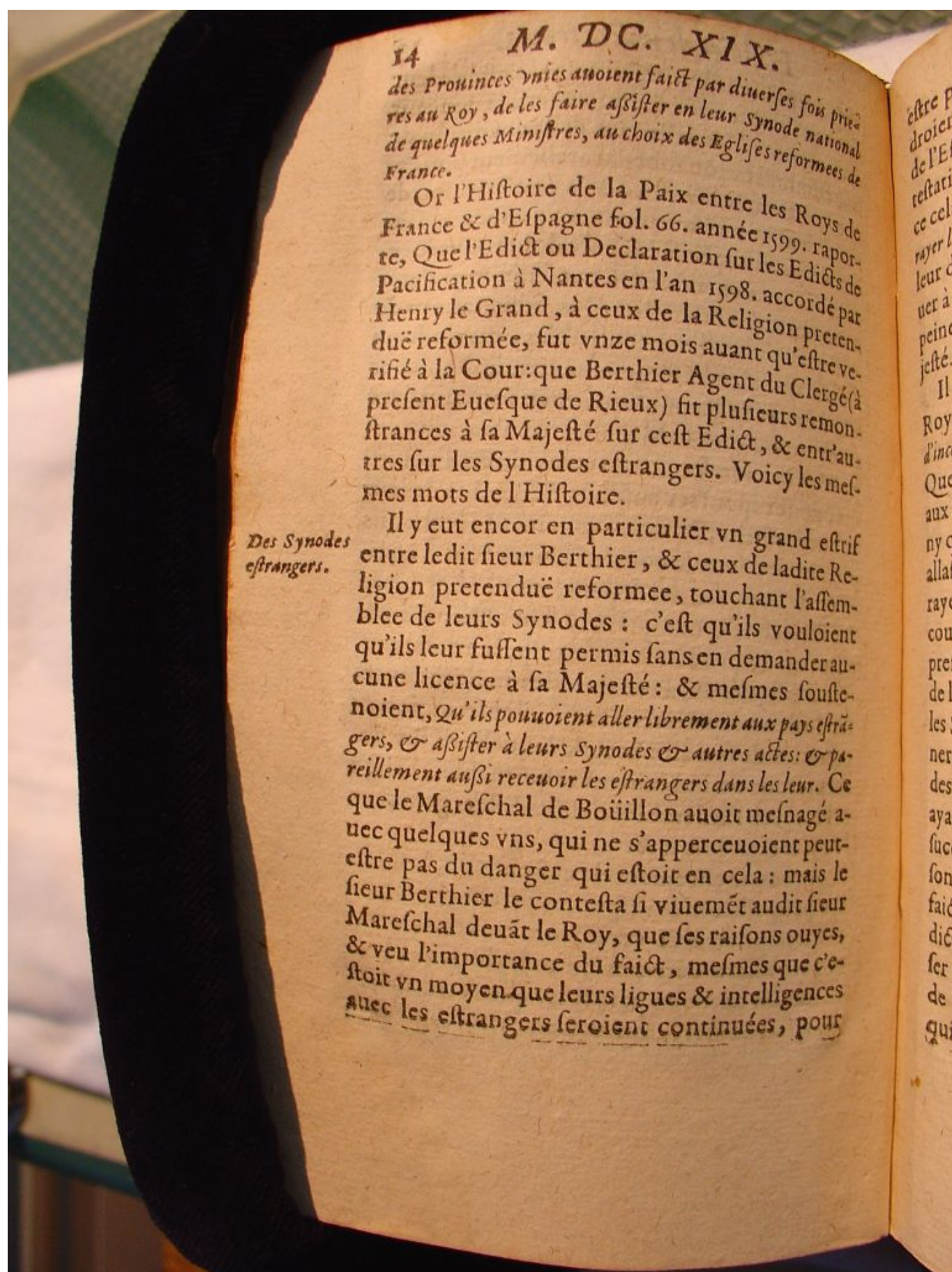


1619\_013.jpg



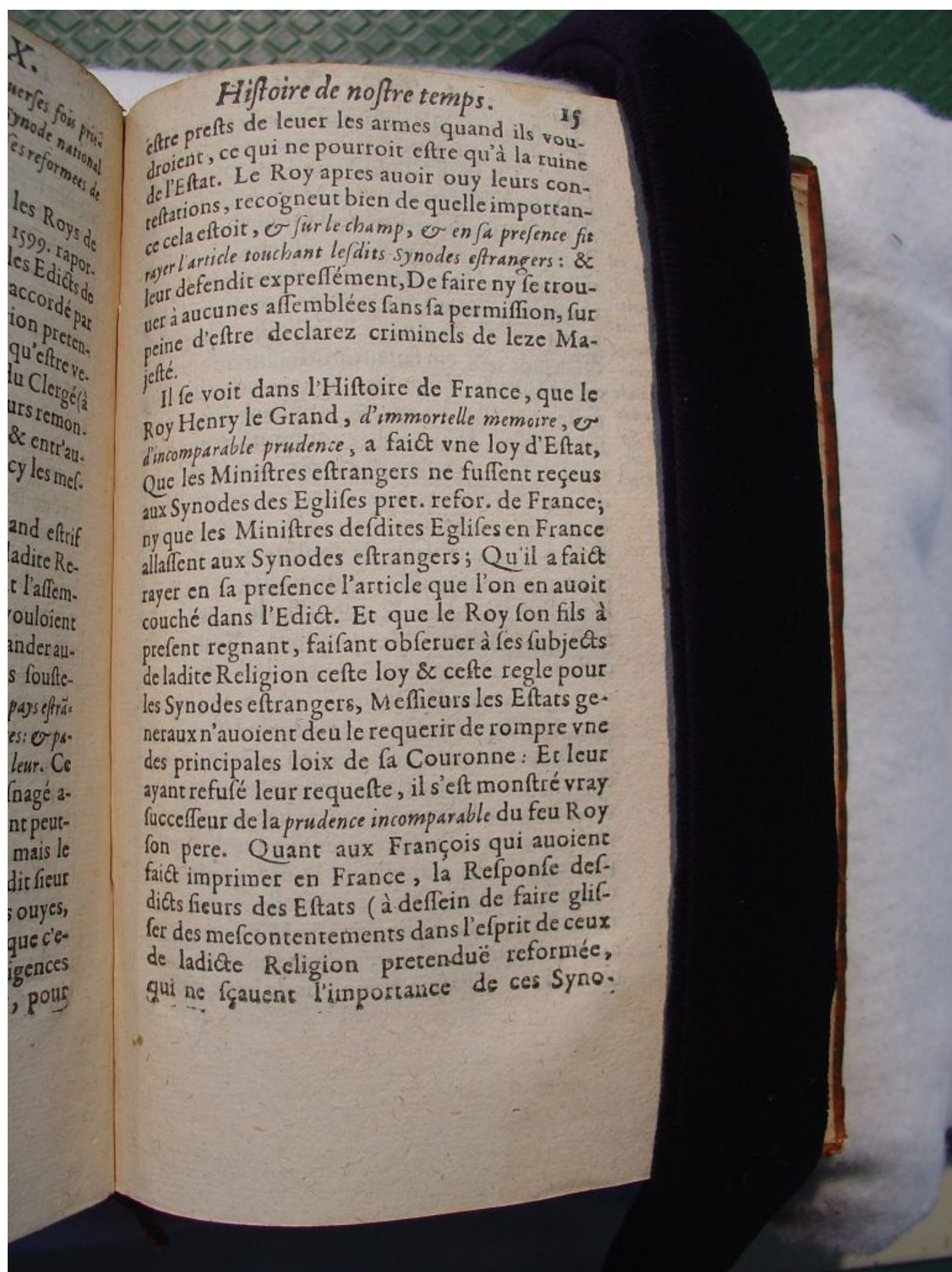


1619\_014.jpg



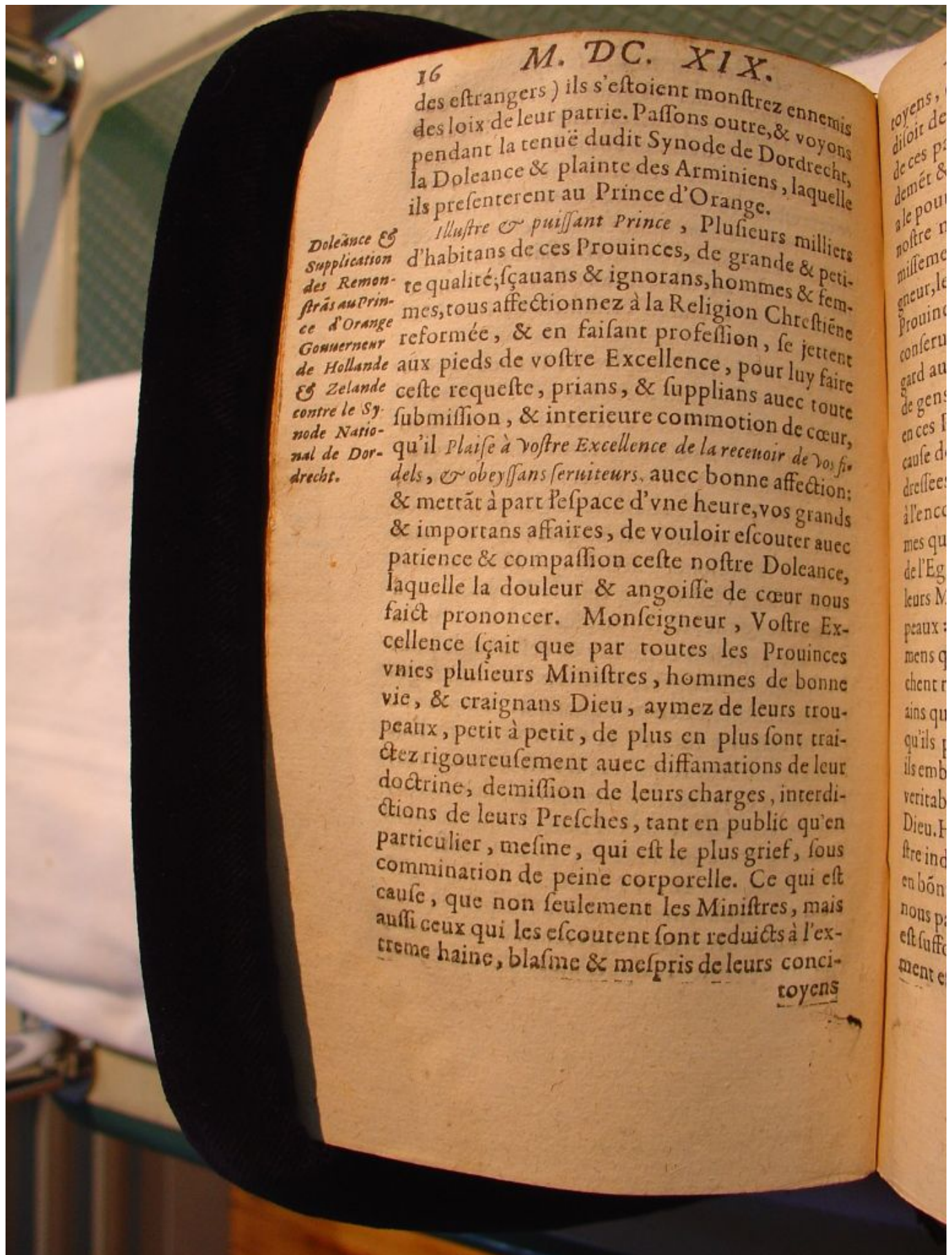


1619\_015.jpg



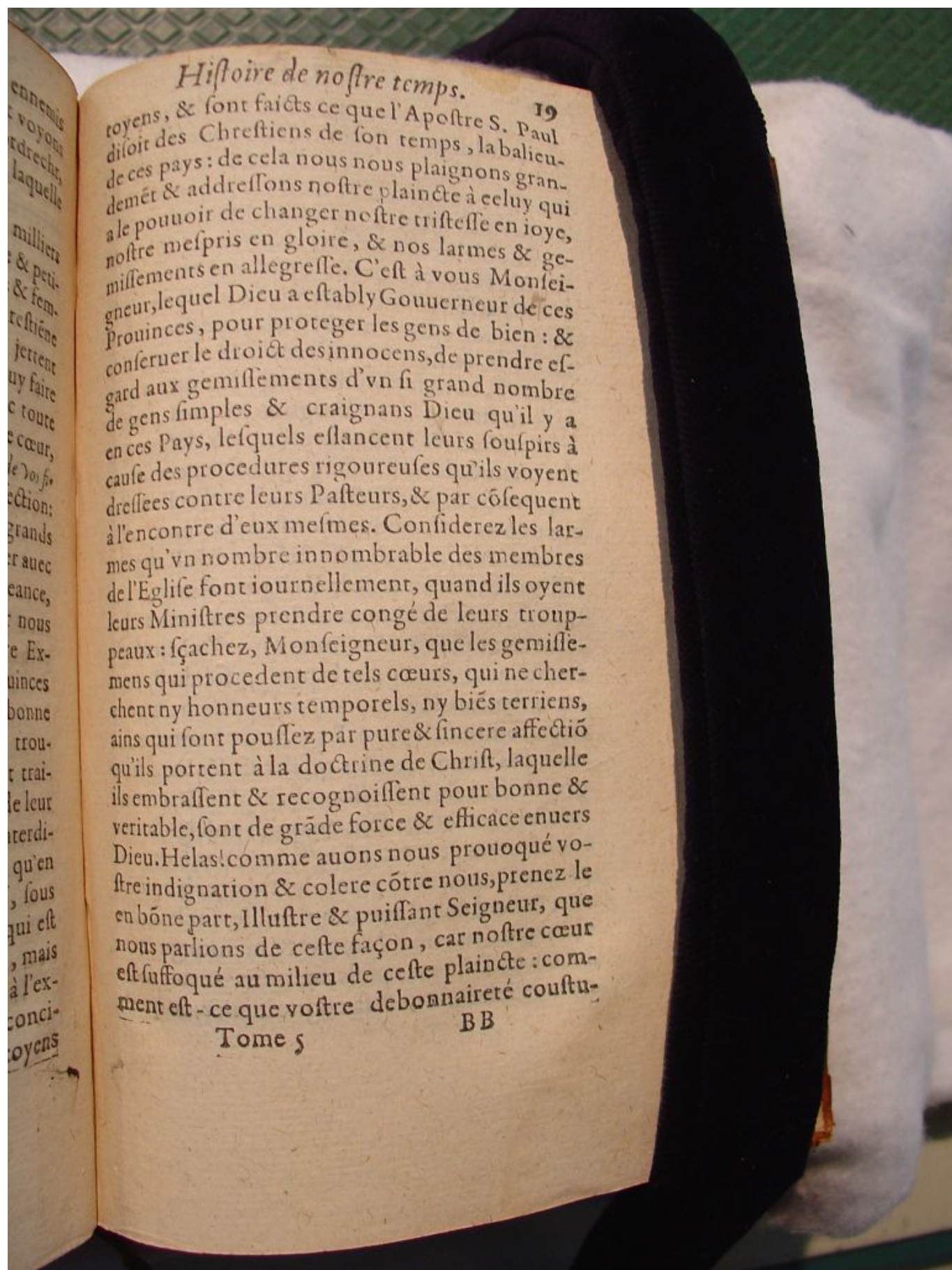


1619\_016.jpg



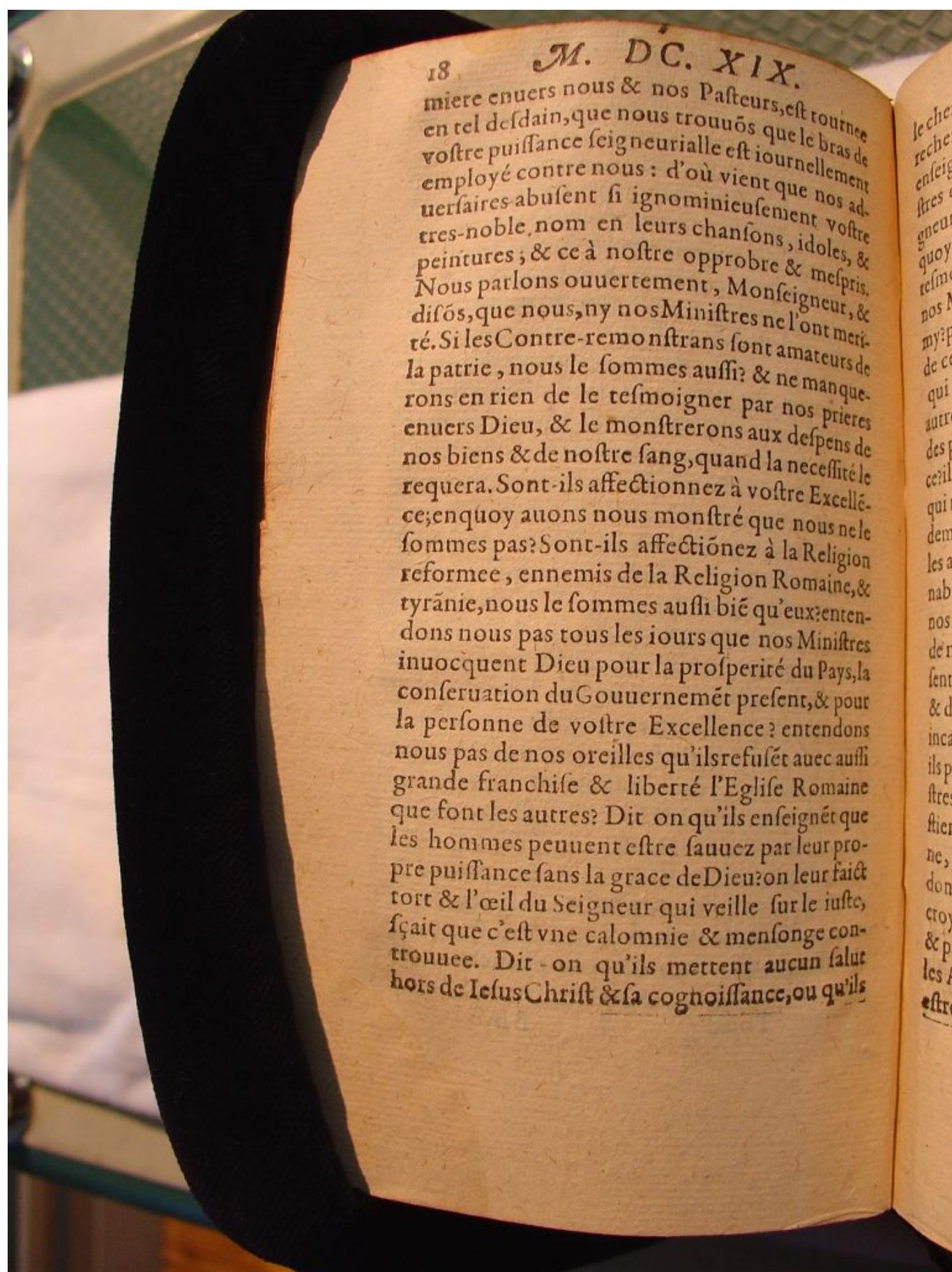


1619\_017.jpg





1619\_018.jpg





**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**